

## Rapport du Comité exécutif et de la présidence du Comité permanent

### Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Comité exécutif et de la présidence du Comité permanent.

### Contexte

1. Le présent rapport propose une vue d'ensemble des travaux menés à bien par la présidence du Comité permanent et le Comité exécutif entre la 62<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (SC62), qui s'est tenue du 4 au 8 septembre 2023, et le 4 mars 2024, date de publication des documents de la 63<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (SC63).
2. Le rôle et la composition du Comité exécutif sont présentés au paragraphe 4 de la Résolution XIII.4, qui stipule que « la supervision du Secrétariat par le Comité permanent est réalisée en son nom, entre les réunions du Comité permanent, par son Comité exécutif (Président et Vice-président du Comité permanent et Président du Sous-groupe sur les finances) en collaboration avec la Secrétaire générale. »
3. Le Comité exécutif se compose de la Chine, qui assure la présidence du Comité permanent, du Gabon, qui assure la vice-présidence du Comité permanent, et des États-Unis d'Amérique, qui assurent la présidence du Sous-groupe sur les finances. La Chine, à la présidence du Comité permanent, assure la présidence du Comité exécutif.

### Travaux entrepris par la présidence du Comité permanent

4. À l'issue de la 62<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, la présidence a tenu des réunions virtuelles régulières avec la Secrétaire générale de la Convention pour discuter de la gestion du Secrétariat, de la vision et des priorités de la Secrétaire générale pour la période triennale, ainsi que de la manière dont la présidence peut soutenir au mieux le Secrétariat et les Parties contractantes.
5. Tout au long de la période couverte par le présent rapport, la présidence a fourni à la Secrétaire générale des conseils sur des questions d'ordre technique et administratif.
6. La présidence du Comité permanent a procédé à l'évaluation annuelle des performances de la Secrétaire générale, conformément au Règlement et aux procédures de l'UICN. La présidence organise des réunions trimestrielles avec la Secrétaire générale afin de se tenir informé des questions relatives à la gestion et à l'administration.

## **Travaux entrepris par le Comité exécutif**

7. Une réunion virtuelle du Comité exécutif a eu lieu le 22 novembre 2023. Le Secrétariat y a informé le Comité exécutif de la préparation de la 63<sup>e</sup> réunion du Comité permanent, de l'état des préparatifs de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties contractantes (COP15) et de la finalisation de l'accord avec le pays hôte de la COP15, des plans pour la Journée mondiale des zones humides 2024, ainsi que du processus proposé pour la préparation, les soumissions et l'examen des projets de résolutions pour la COP15.
8. Au cours de cette réunion, le Comité exécutif a convenu de convoquer une réunion du Groupe de travail sur la gestion le 15 janvier 2024 afin de l'informer des activités menées et des progrès réalisés dans le cadre du Programme sur la communication, le renforcement des capacités, l'éducation, la sensibilisation et la participation (CESP), du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), des préparatifs de la COP15 et de la finalisation du document d'orientation pour le recrutement du prochain Secrétaire général.
9. Le Comité exécutif s'est rendu disponible au cours de la période couverte par le rapport pour apporter ses conseils sur les questions d'ordre administratif et de gouvernance, sur demande du Secrétariat.